

CRISE ÉNERGÉTIQUE

La géothermie comme solution

À l'hôpital de Mont-de-Marsan aussi, on pense sobriété

Les annonces du gouvernement autour de la crise énergétique qui guette le pays font bouger un peu les lignes. L'hôpital montois, qui avait déjà entamé une transition énergétique, continue sur sa lancée

Les établissements sanitaires et médico-sociaux représentent, au niveau national, 2 % de la consommation totale. Un chiffre impressionnant mais logique quand on pense qu'ils ne ferment jamais et se doivent de chauffer ou de cuisiner plusieurs milliers de repas par jour. À Mont-de-Marsan, plusieurs initiatives ont été prises ou sont en cours. Le site de Sainte-Anne (et le quartier autour) est depuis longtemps chauffé par géothermie.

Chaudière biomasse

Depuis trois ans, une chaudière biomasse est en activité sur le site de l'hôpital Layné. Elle permet de consommer un combustible naturel et non de l'électricité ou du gaz. Un projet d'ombrière photovoltaïque est également en cours sur le parking du Loustau... Plus localement aussi, des campagnes de prévention auprès des personnels sont instaurées, notamment autour de la suppression des mails inutiles, afin, là encore, d'économiser quelques kilowatts. D'ici quelques semaines, les responsables se réuniront pour évoquer ensemble l'hiver à venir et les éventuels postes d'économies possibles.

G. H.

Plusieurs communes prévoyantes ont basculé sur la géothermie pour chauffer leurs piscines.

C'est le cas d'Hagetmau et Saint-Pierre-du-Mont

Guilhem Herbert
montdemarsan@sudouest.fr

Dire qu'une piscine est un équipement gourmand en énergie est un euphémisme. Pourtant, certaines collectivités n'ont jamais envisagé de fermer les leurs, contrairement au groupe privé Vert marine et sa piscine Aygueblue, à Saint-Geours-de-Maremne. En effet, Joël Bonnet, maire de Saint-Pierre-du-Mont, avait dès 2016 opéré une transition énergétique de sa commune. Alors qu'il lance un grand projet de réfection de l'espace multisports, le maître d'œuvre ne lui présente qu'une seule solution de chauffage : le gaz. Joël Bonnet lui fait revoir sa copie, et la solution de la géothermie arrive sur la table. « Ça a été un vrai choix politique, c'était un pari », confie l'édile.

La géothermie, ou « chaleur de la terre », est une technique vieille comme l'humanité. Avec le temps et l'évolution, elle permet divers usages, dont le chauffage de grandes infrastructures. « Opter pour la géothermie, c'était un investissement supplémentaire de 300 000 euros, reprend Joël Bonnet. Mais depuis 2019 que le chantier est terminé, les économies sont de l'ordre de 100 000 euros par an ! » Dominique Cazaux, le directeur des services techniques, conclut : « On a déjà presque amorti l'investissement. Et ça coûte moins cher en frais de fonctionnement. » Sans compter que pour ces travaux, la commune a bénéficié de 125 000 euros de subventions. Une équation gagnante.

Géothermie et calories

Concrètement, l'eau est puisée à 80 mètres sous terre. Arrivée à la surface à 15°C, elle est passée dans une pompe à chaleur puis « on lui prend ses calories qu'on utilise pour chauffer toute la piscine ainsi que toutes les salles et

les équipements de l'espace », détaille Joël Bonnet. Suite à quoi l'eau utilisée, dépouillée de ses calories et dont la température est descendue autour de 7°C, est renvoyée vers la nappe phréatique. Un circuit fermé qui pompe 20 mètres cubes par heure pour alimenter les 6 000 mètres carrés de l'espace multisports.

Une énergie renouvelable et verte, donc. Aucun risque de fermeture pour faire face aux surcoûts énergétiques de l'hiver. Guillaume Rayssiguier, directeur du service des sports de Saint-Pierre-du-Mont, se félicite de cette transition : « Quand on voit ce qu'il se passe ailleurs, c'est particulièrement confortable de se dire qu'on va pouvoir continuer à bosser normalement et voir les enfants continuer à apprendre à nager. »

La piscine de la Cité verte à Hagetmau utilise aussi la géothermie pour chauffer l'air et l'eau du complexe depuis 1982. Alain Dutoya, alors maire, décide de privilégier cette solution de chauffage. L'eau y est puisée à 700 mètres de profondeur, à 33 °C. Une fois à la surface, l'eau vient réchauffer tout un réseau parallèle d'eau et d'air, via des échangeurs à plaque. Une fois utilisée pour chauffer l'eau et l'air, l'eau pompée est réinjectée dans le réseau d'eau potable de la commune.

La géothermie, à Hagetmau, permet d'alimenter les besoins en énergie de la piscine à 80 %, les 20 % restants étant compensés par l'électricité. Pour Pascale Requenna, maire, « la géothermie nous fait économiser 100 000 euros par an. Sans ça, on paierait 300 000 euros par an rien que pour la piscine ». Une décision prise il y a quarante ans, qui permet aujourd'hui d'aborder l'avenir plus sereinement. La preuve que les investissements publics peuvent parfois mettre du temps à se révéler pleinement efficaces.



La piscine d'Hagetmau utilise la géothermie pour chauffer ses bassins et l'air ambiant. MATTHIEU SARTRE

OUI

AU PINEL⁽¹⁾
2022 !



UNE CUISINE ET
2 ANS DE GESTION
OFFERTS*



BISCARROSSE - Rue Pasteur
VILLA EUGÉNIE

- À 2 minutes à pied du centre bourg de Biscarrosse
- Des appartements neufs du 2 au 5 pièces

LAMOTTE

05 56 46 15 15

■ **LAMOTTE.FR**

RCS 729 200 998 - Architecte : Agence Urb'n. Document publicitaire non contractuel. *Offre valable du 1er septembre au 15 octobre 2022 dans la limite des stocks disponibles et exclusivement sur les lots éligibles au Pinel, pour l'acquisition d'un appartement neuf en gestion locative. Sont exclus tous les lots à prix maîtrisés, prix réglementés par les collectivités et ceux en co-promotion. Cuisine offerte pour les 3 pièces et plus, réduction de 2 900 € pour les studios et les 2 pièces. Frais de gestion offerts pendant deux ans sur les secteurs sur lesquels Lamotte Gestion intervient. Pour tous les autres secteurs, réduction de prix de 1 000 € TTC en plus de l'offre cuisine. (1) Dispositif Pinel - Pour tout investissement locatif avant le 31/12/2022 réduction d'impôts sur le revenu jusqu'à 21 % du prix d'acquisition dans la limite de 300 000 € soit jusqu'à 63 000 € pour tout investissement destiné à la location pendant 12 ans, soumis à conditions. Plus d'informations sur lamotte.fr.

Investir dans l'immobilier comporte des risques. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales.